



ÉDUCATION

Des investissements continus dans le système d'éducation financé par les fonds publics sont essentiels à la prospérité future de l'Ontario. Dans le budget de l'Ontario de 2010, le gouvernement fait fond sur ses réalisations des six dernières années et continue à investir dans trois principales priorités en matière d'éducation :

- favoriser un niveau accru de réussite scolaire;
- réduire les écarts dans le niveau de réussite des élèves de sorte que tous aient la chance d'atteindre leurs buts;
- accroître la confiance dans le système d'éducation financé par les deniers publics.

Financement de l'éducation

Pour appuyer tous les élèves et renforcer encore davantage le système d'éducation, les fonds versés aux conseils scolaires augmenteront en 2010-2011 et continueront d'augmenter par la suite. On prévoit que le financement de ce secteur atteindra 21,4 milliards de dollars en 2010-2011, une augmentation de 0,7 milliard de dollars par rapport à l'année précédente. Il devrait aussi augmenter à 22,3 milliards en 2011-2012, à 22,3 milliards de dollars en 2011-2012 et à 23 milliards de dollars en 2012-2013, soit une hausse de 11,5 % par rapport à 2009-2010.

Cet investissement ciblé donne de véritables résultats : il y a moins d'élèves par classe, le rendement scolaire s'est amélioré, plus d'élèves obtiennent leur diplôme d'études secondaires et les écoles sont plus saines et mieux intégrées à la collectivité qu'elles desservent.

Services de garde d'enfants

En 2006-2007, le financement versé par le gouvernement fédéral en vertu de l'Accord sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants a pris fin. La province a donc décidé d'utiliser le dernier versement fédéral de 253 millions de dollars (reçu en 2006-2007) en affectant 63,5 millions de dollars par année pour le reste de la durée de l'accord jusqu'en 2009-2010.

Le gouvernement McGuinty est fort déçu que le gouvernement fédéral ait décidé de ne plus assurer la stabilité du secteur de la garde des enfants. L'Ontario vient à la rescousse en investissant 63,5 millions de dollars par année pour combler en permanence le manque à gagner laissé par le gouvernement fédéral à ce titre et ainsi protéger environ 8 500 places de garderie tout en aidant 1 000 travailleurs de garderie à conserver leur emploi.

Programme d'apprentissage à temps plein pour les jeunes enfants

L'apprentissage des tout-petits est une partie importante du plan du gouvernement McGuinty Ontario ouvert sur le monde qui vise à améliorer la réussite scolaire, à renforcer la main-d'oeuvre et à aider à rompre le cycle de la pauvreté.

Le 27 octobre 2009, le premier ministre McGuinty annonçait que l'Ontario offrirait un programme d'apprentissage à temps plein pour les enfants de quatre et cinq ans dans le cadre de la stratégie provinciale pour accroître la réussite des élèves et réduire le taux d'abandon scolaire. Le gouvernement investit 200 millions de dollars en 2010-2011 et 300 millions de dollars en 2011-2012 dans l'apprentissage à temps plein des jeunes enfants, y compris des investissements au titre des immobilisations pour appuyer la mise en oeuvre. L'apprentissage à temps plein donnera aux élèves les plus jeunes de l'Ontario un bon départ en leur offrant une journée complète d'apprentissage intégrée à l'école.

Le gouvernement entend implanter le programme d'apprentissage à temps plein par étapes. Dès septembre 2010, près de 600 écoles réparties dans toutes les régions de l'Ontario offriront l'apprentissage à temps plein à quelque 35 000 enfants. Les enfants de quatre et cinq ans apprendront avec l'aide d'une enseignante ou d'un enseignant et d'une éducatrice ou d'un éducateur de la petite enfance. Des programmes supplémentaires avant et après la journée scolaire normale seront également offerts à un prix raisonnable. On vise à instaurer le programme partout dans la province d'ici 2015-2016.

Lorsque le programme sera entièrement mis en oeuvre, un effectif supplémentaire de 3 800 enseignantes et enseignants et 20 000 éducatrices et éducateurs de la petite enfance offrira ce programme à quelque 247 000 enfants.

Réalisations depuis 2003

Investir dans la réussite des élèves

Littératie et numératie

Depuis 2003-2004, le gouvernement a accompli de grands progrès dans ses efforts pour aider les élèves à améliorer leurs habiletés en lecture, en écriture et en mathématiques. Ces programmes ont aidé plus d'élèves à obtenir des résultats satisfaisants aux tests provinciaux – 67 % ont atteint un niveau satisfaisant de rendement à l'issue des tests effectués au cours de l'année scolaire 2008-2009, une hausse de 54 % par rapport à 2002-2003.

Les investissements annuels effectués en 2009-2010 pour améliorer la littératie et la numératie se chiffrent à 95 millions de dollars, environ 19 millions de dollars de plus qu'en 2008-2009.

Le gouvernement a mis en oeuvre un certain nombre d'initiatives pour aider plus de jeunes élèves à exceller en lecture, en écriture et en mathématiques, par exemple :

- Plus de 3 150 postes d'enseignantes et enseignants spécialisés du palier élémentaire sont financés à compter de 2009-2010. Ces enseignants aident les élèves à améliorer leurs habiletés en lecture, en écriture et en mathématiques, et favorisent la réussite des élèves dans des domaines comme la musique, les arts et l'éducation physique.
- Les agents du rendement des élèves travaillent de concert avec les directions d'école, le personnel enseignant et les dirigeants des conseils scolaires pour améliorer les habiletés des élèves en lecture, en écriture et en mathématiques.

- Le programme Les écoles en action repère les écoles élémentaires qui réussissent malgré des circonstances difficiles et les encourage à faire connaître leurs stratégies à d'autres écoles. Plus de 140 écoles se sont jointes au réseau depuis ses débuts en 2006.

Taux d'obtention du diplôme

Depuis 2005, la Stratégie visant la réussite des élèves, établie par le gouvernement, aide les élèves de la 7^e à la 12^e année à adapter leurs études à leurs points forts, à leurs buts et à leurs intérêts. Le taux d'obtention de diplôme a augmenté pour passer de 68 % en 2003-2004 à 79 % en 2008-2009. Le diplôme d'études secondaires est donc décerné à 16 500 élèves de plus chaque année, soit une augmentation de 11 %, comparativement à 2003-2004.

De nombreux programmes ont été mis en oeuvre pour aider les élèves qui envisagent d'aller au collège ou à l'université, de suivre un programme de formation en apprentissage ou d'intégrer le marché du travail après leurs études secondaires :

- Les majeures haute spécialisation permettent aux élèves de se concentrer sur leur future carrière selon un itinéraire comprenant des cours théoriques, des stages pratiques en milieu de travail et des certifications sectorielles.
- L'élargissement des possibilités d'éducation coopérative permet aux élèves du secondaire de suivre une formation pratique qui leur procurera deux crédits obligatoires.
- L'apprentissage électronique offre aux élèves des cours en ligne et permet aux enseignantes et enseignants de toute la province d'échanger leurs ressources.
- Les cours à double reconnaissance de crédit comptent pour l'obtention du diplôme d'études secondaires et d'un certificat ou d'un diplôme d'études collégiales ou d'un certificat d'apprentissage.

Du soutien est également offert aux élèves du secondaire qui ont de la difficulté pour les aider à reprendre le terrain perdu et à obtenir leur diplôme.

- Le programme de transition entre l'école élémentaire et l'école secondaire aide les élèves à réussir leurs études secondaires grâce à des horaires adaptés et à d'autres programmes.
- Dans chaque école secondaire, les équipes responsables de la réussite des élèves (comprenant la direction d'école, l'enseignante ou enseignant pour la réussite des élèves, la conseillère ou le conseiller en orientation, l'enseignante ou enseignant de l'enfance en difficulté et d'autres éducateurs) apportent une attention accrue aux élèves qui en ont besoin.

En 2009-2010, le gouvernement a investi au total plus de 300 millions de dollars pour aider les élèves à obtenir leur diplôme d'études secondaires et à poursuivre leurs études au collège ou à l'université, à entreprendre une formation en apprentissage ou à accéder au marché du travail.

Nombre d'élèves par classe au primaire

Les élèves de la maternelle à la 3^e année reçoivent plus d'attention individuelle de leurs enseignantes et enseignants. Le but du gouvernement de réduire le nombre d'élèves par classe au primaire a été atteint :

- Ainsi, 90 % des classes comptent maintenant 20 élèves ou moins cette année, comparativement à 31 % en 2003-2004.

- Toutes les classes comptent maintenant 23 élèves ou moins cette année, comparativement à 64 % en 2003-2004.

Excellence

Une étude récente a conclu que les élèves ontariens de 15 ans obtenaient d'excellents résultats en sciences. Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves a classé l'Ontario au sommet, avec la Finlande et Hong Kong.

Une autre étude internationale menée récemment accorde au système d'éducation de l'Ontario de bonnes notes pour l'excellence. En effet, les élèves de 4^e année de l'Ontario ont été parmi les participants les plus performants dans l'évaluation des compétences en lecture menée en 2006 par l'Association internationale pour l'évaluation des acquis scolaires dans le cadre du Programme international de recherche en lecture scolaire.

Communautés et écoles

Dans le cadre de la Stratégie de réduction de la pauvreté, le gouvernement investit des fonds pour que les écoles fassent partie intégrante des communautés qu'elles desservent. Par exemple :

- il a investi 38,5 millions de dollars au cours de l'année scolaire 2009-2010 pour qu'il soit plus facile et plus abordable d'utiliser les écoles après les heures de cours. Depuis 2005-2006, les taux moyens de location demandés aux groupes communautaires ont diminué de 43 % grâce à un investissement provincial de 90 millions de dollars. Le nombre total de personnes utilisant ces locaux a augmenté de 46 %;
- il a établi 21 autres Centres de formation au rôle parental et de littératie pour les familles en 2009-2010, ce qui porte le total à 144 centres qui aident les tout-petits des milieux défavorisés à se préparer à entrer à l'école par des activités ludiques d'apprentissage;
- il a donné à plus de 15 500 enfants et jeunes de la 1^{re} à la 12^e année un accès à des activités après l'école pour promouvoir la sécurité, la santé et la vie active, dans le cadre de l'Initiative ontarienne d'activité après l'école mise en oeuvre à plus de 270 endroits aux quatre coins de la province;
- il a offert des services à 100 000 élèves de plus au cours de l'année scolaire 2008-2009, grâce à l'expansion du Programme de bonne nutrition des élèves, ce qui porte à 500 000 le nombre d'élèves bénéficiant de ce programme chaque année;
- il a intensifié le soutien aux écoles des milieux défavorisés afin de stimuler la participation des parents; le nombre de Subventions pour la participation et l'engagement des parents accordé à de telles écoles a augmenté de 354 % en 2009-2010 par rapport à l'année précédente.

Plan fiscal de l'Ontario pour stimuler la création d'emplois et la croissance

Sous le régime de la taxe de vente harmonisée (TVH), laquelle entrera en vigueur le 1^{er} juillet 2010, les organismes de services publics, y compris les établissements d'enseignement financés par les deniers publics, pourront demander une remise de la composante provinciale de la TVH payée sur certains des articles qu'ils achètent. Ces remises sont offertes de façon que le secteur de l'éducation, dans l'ensemble, demeure neutre sur le plan financier, à l'égard de la taxe de vente au détail que le secteur est encore tenu de payer. Les conseils scolaires recevront une remise de 93 % de la composante provinciale de la TVH qu'ils paient et de 68 % de la composante fédérale.

Pour appuyer encore davantage ce secteur, des restrictions temporaires visant certains crédits de la taxe sur les intrants ne s'appliquent pas aux établissements d'enseignement.